

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA SOCIETE INEO AQUITAINE

DGS - Stratégies foncières et immobilières N° 2020-D-164

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président, modifiée,

Vu l'arrêté n°85 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1 – Est approuvée la convention de mise à disposition passée entre la société Ineo Aquitaine situé Europarc 18 rue Thomas Edison 33610 Canejan, et GrandAngouleme.

Article 2 – La convention prévoit la mise à disposition de la société Inéo Aquitaine d'une emprisefoncière, située sur une partie de la parcelle AB262 d'environ 5m² au 63 avenue Maryse Bastié à l'Isle d'Espagnac, nécessaire pour l'installation de deux bornes de recharge de véhicules électriques.

Article 3 – La mise à disposition est consentie à titre gratuit à partir du 1^{er} juillet 2020 pour une durée de 3 ans renouvelable par voie d'avenant.

Article 4 – Monsieur le directeur général adjoint chargé de l'attractivité, de l'économie et de l'emploi et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 2 juillet 2020

Certifié exécutoire Reçu en préfecture, Le 02/07/2020 Publié ou notifié, Le 02/07/2020